



NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Guide à conserver par l'utilisateur

SEVILLE

Radiateur chaleur douce
Horizontal



Conditions de garantie pour la France

DOCUMENT À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation

Garantie utilisateur

- Conformément aux dispositions légales en vigueur, les utilisateurs bénéficient en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) et de la garantie légale de conformité pour les biens de consommation due par le dernier vendeur (articles L217-1 et suivants du Code de la Consommation).

Garantie clients professionnels Thermor

- Nos appareils sont garantis contre tout défaut de fabrication dans les conditions définies dans nos Conditions Générales de Vente et pour les durées suivantes :
- Émetteurs muraux :
 - Les convecteurs, panneaux rayonnants et radiateurs chaleur douce et leurs accessoires sont garantis pendant 2 ans, sous réserve qu'ils soient installés par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, à la norme C15.100 et raccordés en 230 volts (réseau conforme à la norme NF EN 50160).
- La garantie comprend l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par notre Service Après-Vente, à l'exclusion de tous frais annexes qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement, perte de jouissance ou d'exploitation ou de toute indemnités à titre de dommages et intérêts.

- Nos produits peuvent faire l'objet d'extension de garantie - consulter notre Service Après-Vente.

Généralités

- La validité de la garantie est notamment conditionnée à l'installation et à la mise en service de l'appareil par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'à la réalisation des entretiens réguliers conformément aux instructions précisées dans nos notices.
- La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non-conforme, un défaut d'entretien ou une utilisation impropre (se référer à la notice).

Retour sous garantie

Les retours de produits effectués au titre de la garantie ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable de la part de THERMOR, par écrit, matérialisé par l'autorisation de retour numérotée. Les pièces jugées défectueuses seront systématiquement retournées pour expertise en port payé au SAV THERMOR (adresse ci-dessous). Un avoir ou un échange sera effectué suivant le cas, si l'expertise révèle une défaillance effective.

ATTENTION : Un produit potentiellement à l'origine d'un sinistre doit rester accessible aux opérations d'expertise. Il revient au sinistré d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de son assureur. Le remplacement du produit est soumis à l'accord des assurances du fabricant et du sinistré.

THERMOR-Services

17, rue Croix Fauchet, BP 46
45141 Saint Jean de la Ruelle cedex

TYPE DE L'APPAREIL* : _____

N° DE SÉRIE* : _____

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR : _____

* Ces renseignements se trouvent sur la plaque signalétique située sur le côté de l'appareil.

CACHET DE L'INSTALLATEUR :



Thermor 